
L'intégration éducative de l'étudiant Handicapé, passerelle de l'intégration sociale ; le rôle des N.T.I.C. Proposition d'un débat

TOUBAL Brahim
Maitre Assistant de Sociologie

-Introduction :

Le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C) qui envahissent le paysage médiatique et pénètrent par degré tous les milieux de la vie quotidienne, de l'individu et de la société, bouleversant beaucoup de pratique de penser, de vivre et d'être et sont objet d'usage sans cessent croissant dans différent domaines tel que les services, l'industrie, l'école, l'université, les loisirs etc.....

Néanmoins un écart est en train de se creuser au détriment d'une population a besoins spécifiques particulièrement les personnes handicapés (ici les étudiants) du fait des divers, obstacles qui se dressent devant l'accès et l'usage égalitaire des N.T.I.C.

Ce qui suivra est une proposition de débat que nous jugeons essentiel autour de la problématique de l'intégration, ses moyens et outils et aussi ses dimensions individuelles et sociales, malgré toutes les innovations qui ont accompagnées l'évolution fulgurante des N.T.I.C, trop souvent les personnes handicapées se retrouvent exclues des perspectives de développement et émancipation, garantie suffisante et nécessaires pour une intégration réussite.

Appréhender, sous l'angle de la sociologie éducative les différentes facettes de l'accessibilité de l'étudiant handicapés a l'usage et l'appropriation des *NTIC DANS LA MAITRISE DE SA FORMATION ET SON APPRENTISSAGE* et cerner les obstacles

de son accomplissement, tel est notre objectif a travers la présentation de cette proposition de débat.

Mots Clés. Handicapé - NTIC- Intégration-Usage- Accessibilité.

-Problématique :

Depuis un constat, qui se prête aujourd'hui à l'observation, comme une réalité incontournable, les N.T.I.C représentent une réelle opportunité d'améliorer la participation, l'intégration et l'autonomie de tous les individus.

L'évolution des savoirs et des technologies (les nouvelles technologies de l'information), ouvre grande la porte à de nouvelles perspectives d'émancipation, et d'intégration a de larges catégories de personnes telles que les femmes les jeunes et les handicapés....

Cette évolution qui tend à s'inscrire dans l'histoire de l'humanité comme une réelle révolution engendrant une nouvelle ère riche en bouleversement dans tous les domaines de la vie. L'émergence de la société du savoir et de l'information conduit a accordé une attention particulière a tous ceux handicapés ou non et qui souffrent quotidiennement de l'exclusion et de la marginalisation.

L'enjeu ici serait alors de définir toutes les situations et les conditions nécessaires et essentielles pour une meilleure et utile acculturation des étudiants handicapés avec tous les outils et possibilités et opportunités qu'offre les nouvelles technologies de l'information et de la communication(NTIC) et les rendre accessibles au sein même de l'institution universitaire (espace de vie de l'étudiant handicapé).

Cependant il est constaté (d'après plusieurs recherches) par ailleurs que ces NTIC renforcent des inégalités existantes et sont la source de nouvelles inégalités.

Si tel est la situation générée, par l'appropriation des différentes catégories sociales des N.T.I.C, en quoi donc ces dernières une fois intégrées à l'université peuvent améliorer la situation des étudiants handicapés, vue ici comme une catégorie sociale distincte et non homogène ?

L'on peut à partir de ce constat avancer l'hypothèse que l'éducation et l'enseignement doivent s'impliquer de façons complémentaires dans un processus qui favorisera un accès égalitaires aux N.T.I.C.

L'enjeu serait alors de définir des éléments moteurs, afin de constituer un fil conducteur d'un débat social et universitaire autour de la promotion de l'accessibilité des étudiants handicapés à l'usage des N.T.I.C. Dans leurs pratiques quotidiennes de formations et d'apprentissage, et d'appréhender les différentes facettes de cette accessibilité. Dans ce contexte l'on peut se demander comment et dans quelle circonstances Les NTIC sont un moteur ou un vecteur d'intégration de l'étudiant handicapé? Nous pouvons a priori envisager l'hypothèse que de manière générale les étudiants handicapés sont plus motivés que d'autres quand à l'usage des NTIC pour leur intégration scolaire (universitaire).

Ce débat que nous souhaitons ouvrir s'articule autour du rôle que peuvent jouer les N.T.I.C dans l'intégration des étudiants handicapés dans la vie universitaire d'abord, ensuite dans la vie sociale et professionnelle par la suite.

L'objectif serait alors de permettre aux étudiants handicapés d'accéder à des niveaux de formation supérieurs ce qui facilitera leur situation sociale et économique et de leur assurer une égalité de chance pour l'accès à l'éducation et l'enseignement avec l'utilisation des N.T.I.C.

- Définition de l'handicapé et l' Handicapé :

Les définitions et les critères de l'handicapé varient selon l'angle d'approche adopté, que ce soit dans une optique médicale, psychologique ou sociologique.

Cette diversité montre combien est difficile la situation des personnes handicapés, lorsqu'il s'agit de leur attribuer un statut permettant d'élargir leur champ de pratique dans l'espace social de leur existence et évolution.

L'approche traditionnelle du handicap relève d'avantage du domaine « médical », et qui considère le handicap comme la conséquence d'une déficience physique, mentale ou sensorielle.

Selon la classification Internationale établie par l'organisation mondiale de la santé en 1980 le handicap est la résultante de trois éléments :

- 1- La déficience,**
- 2- l'incapacité**
- 3-et le désavantage.**

L'article 1° de la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées définit les personnes handicapées comme : « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »¹.

En 2002, une nouvelle classification est établie, elle insiste sur le rôle de l'environnement non adapté dans la situation de handicap, considérant que toute la société se doit de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun de ses citoyens.

Il reste que l'handicap est la résultante de trois éléments : la déficience,, l'incapacité, le désavantage.

De même qu'il existe trois grands types de handicap : l'handicap sensoriel, moteur et cognitif :

<http://www.un.org/disabilites/default.asp?>¹

- Les déficiences sont les pertes ou dysfonctionnement des diverses parties du corps.
- Les incapacités sont les difficultés ou impossibilités d'accomplir des actes élémentaires comme marcher, parlé... etc.
- Les désavantages désignent les difficultés que rencontre une personne à remplir des rôles sociaux auxquels elle aspire ou que la société attend d'elle comme étudier, travailler, se marier etc....

La législation algérienne définit le handicap selon le degré d'invalidité qui fait objet de prise en charge par la contribuable, de ce fait il existe 4 types de handicap : visuel, auditif, moteur et mental.

Il faut mentionner que l'état d'handicap est exclusivement déterminé par un médecin spécialiste. Ce qui laisse comprendre que l'approche que sous-entend cette classification du législateur est d'ordre médical, alors que nous comprenons que le handicap est cause en grande partie par l'inaccessibilité de l'environnement et non par la nature intrinsèque de l'handicap.

Une personne handicapée (l'étudiant) est une personne à part entière (un acteur social), à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire parce qu'elle a les besoins de toute personne, elle dispose des droits de tous et elle accomplit les devoirs de tous. Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée a des difficultés plus grandes que les autres.

Promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie en société doit être le fondement de toute volonté a garantir aux handicapés une meilleure intégration.

-Les données statistiques :

Comprendre, l'handicape et l'handicapé passe évidemment par la connaissance de la statistique relative a cette catégorie de façons plus précises. Les données chiffrées concernant cette frange de la population ne sont pas disponibles de façons régulière. Nous avons

par le moyen de recoupement de données parues dans la presse nationale, constituer une image de la population handicapée en Algérie.

En effet près de 2 millions de personnes en Algérie vive avec un handicap, dont 284.073 handicapés moteurs, 73.937 handicapés auditifs 173.362 visuels, 197.331 handicapés mentaux, cela pour les handicapés définis dans la réglementation en vigueur, sans omettre de dire qu'il ya d'autre type d'handicapé recensé aussi.

Lorsqu'il s'agit de la relation handicapé et éducation, et d'après quelques statistiques disponibles, il paraît que les personnes handicapés scolarisés réussissent bien leur scolarité. C'est ainsi que le taux de réussite au baccalauréat des personnes handicapés a atteint 60.12% pour l'année 2010. Pour la même année le taux de réussite au brevet de l'enseignement moyen (B.E.M) était de 67.28%.

Ces résultats montre l'engagement, la volonté des élèves handicapés et leurs déterminations à s'octroyer une place parmi leurs pairs et dans la société et cela par leur persévérance, leur courage et le sentiment de mieux faire.

Néanmoins leurs accompagnement et soutien réel et effectif reste primordiale afin de leur garantir une pleine intégration en mettant en œuvre les moyens adéquats. Les N.T.I.C peuvent constituer une solution efficace pour permettre aux étudiants handicapés de continuer leur scolarité au delà du baccalauréat.

L'appropriation des N.T.I.C par les étudiants handicapés peut être facilité et soutenu par la mise en œuvre d'une politique d'accessibilité, destinée à mettre en œuvre un dispositif technique et éducative afin de mieux assisté les étudiants handicapés et

accompagner leurs réussites scolaires. Une clé sur pour une intégration sociale.

-N.T.I.C et étudiants handicapés :

Le concept de « nouvelles technologies de l'information et de la communication » est apparu pour marquer l'évolution fulgurante qu'ont connue les technologies de l'information avec l'avènement des autoroutes de l'information notamment l'utilisation de l'informatique et de l'internet et l'explosion du multimédia.

C'est la pénétration de plus en plus grande de ces outils du tissu social qui préfigure une révolution tant dans le domaine du travail que dans celui de l'éducation et l'enseignement.

Les N.T.I.C et les applications qui en découlent favorisent considérablement les possibilités d'intégrations d'autonomie etc... Des personnes handicapées dans de nombreux aspect de leur vie quotidienne.

Parmi les applications, l'on peut citer :

- Le courrier électronique
- Les formations à distances, les logiciels éducatifs
- La télé enseignement.
- L'enseignement électronique.

Généralement, les personnes handicapées sont très motivés pour utiliser les nouvelles technologies pour l'intégration scolaire, l'emploi et l'accès à l'information.

Les N.T.I.C jouent un rôle majeur en permettant de faire le lien entre les personnes, surtout par le biais de l'internet et du multimédia. Elles sont une fenêtre sue le monde qui permet aux handicapés de s'exprimer, d'échanger et d'apprendre. Elles apportent un plus au étudiants handicapés, plus d'autonomie et crée d'avantages de relations sociales.

-Le défi de l'accessibilité et de l'intégration :

La société de l'information n'aura de sens que si elle intègre tout le monde et offre l'occasion à tous de s'informer , de savoir, de communiquer et de s'exprimer pour que les ambitions se traduisent en réalité loin de toute utopie ou de discours simpliste et réducteur, il est important, d'une part d'anticiper sur les besoins divers des différentes catégories en l'occurrence ici les étudiants handicapés, et d'autre part, d'explorer en permanence, les potentialités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication.

Ces actions revêtent aujourd'hui le caractère d'une nécessité pour l'intégration pleine et entière de cette catégorie sociale.

Le terme d'accessibilité, tout comme « l'accès » avec lequel il est souvent confondu sont utilisés différent dans des contextes divers. Pour les étudiants handicapés, l'accessibilité a toujours représenté au défi de taille, et source de contrainte et difficulté de tous genres .L'avènement des N.T.I.C et développement technologique constituent aussi un ensemble de défis, de même qu'ils ouvrent de nouvelles opportunités pour les étudiants handicapés. Ainsi pour certains, l'accessibilité se fonde sur l'interactivité, pour d'autre sur l'infrastructure et méthodes d'enseignements.

Traditionnellement, pour une personne handicapé, l'accessibilité signifie qu'un endroit est aménager pour qu'elle puisse pénétrer et circuler sans gêne ni obstacles.

Dans le contexte que nous impose le cadre de notre problématique a savoir la nature du lien entre les caractéristiques des N.T.I.C et leurs contribution dans l'effort d'intégration de la personne handicapé dans et par l'éducation et l'enseignement, nous envisageons l'accessibilité pour les étudiants handicapés comme une dimension et une condition de l'accès a la société du savoir et de l'information.

L'utilisation des N.T.I.C pour enseigner et apprendre représente une alternative intéressante. Notamment parce qu'elle permet à tous :

*-Un accès facile à l'information.

*-Une flexibilité dans le travail et aux processus d'apprentissage et d'enseignement.

De même que les N.T.I.C offre de nombreux avantages. il ne faut pas les considérer aveuglement uniquement comme des objectifs à atteindre.

Car alors que l'intégration des personnes handicapés dans notre société actuelle tarde à se concrétiser, les défis et enjeux face à leur intégration dans la société en devenir seront encore plus grands, et ne peuvent de ce fait se limiter uniquement à des considérations technologiques.

Un certain nombre d'obstacles techniques peuvent empêcher les étudiants handicapés, d'utiliser l'ordinateur et l'internet, le multimédia. Lever ces obstacles, c'est rendre ces technologies plus accessibles à tous.

-Conclusion :

A travers la proposition de ce débat que nous avons soulevé ici, sous la forme d'une présentation de quelques éléments de réflexions et pistes de recherche. Notre objectif était de montrer comment les nouvelles technologies d'information et de communication peuvent contribuer à permettre une intégration pleine et entière des étudiants handicapés.

Sans oublier de décrier que l'ensemble des universités Algériennes ne sont pas accessibles aux étudiants handicapés, lié à la non adaptation du système d'enseignement supérieur aux étudiants handicapés, ajouter à cela l'absence d'une politique soutenue préparant aux études universitaires à destination des étudiants handicapés.

Pour ces raisons nous croyons que les N.T.I.C sont une chance et une opportunité à saisir absolument.

Bibliographie sommaire.

- Bernard Allemandou. **Histoire du handicap : enjeux scientifiques, enjeux politiques**, les études hospitalières ; 2001.
- Pascal Boes. **Gérer le quotidien des personnes en situation de handicap: scolarité, formation, emploi, loisirs, hébergement...**Ed/ Vuibert 2005.
- Gérard Zbiri, Dominique Poupée-Fontaine. **Dictionnaire du handicap**. Ed ENSP 2007.
- Philippe Fenouliere. **Vers une informatique ouverte : enjeux et infrastructures**. Hermès science publication. 2004.
- Jean Chouinard . **permettre aux élèves de l'adaptation scolaire de s'approprier les nouvelles technologies de l'information et de la communication(NTIC)**. Montréal 1996.
- Alain Chaptal. **usages prescrits ou annonces , usages observes .réflexions sur les usages scolaires du numérique par les enseignants**.vol .10. n3-4.2007.
- Pierre Chambat. **Usages des technologies de l'information et de la communication: évolution des problématiques**. Vol .6, n3. 1994.